

PREUVES PRÉQUALIFICATIONS Services directs aux élèves

15 avril 2021

En préparation des prochaines séances d'affectation pour les services directs aux élèves, nous souhaitons vous faire part de l'échéancier pour la réception des preuves pour se préqualifier pour l'obtention d'une promotion.

En effet, la convention collective nationale prévoit, à la clause 7-3.22 B), la possibilité pour un salarié des services directs à l'élève (services de garde et adaptation scolaire) d'obtenir une promotion.

Pour vous prévaloir de ce droit, les Services des ressources humaines doivent avoir reçu, **au plus tard le 10 juin 2021 à 16h**, vos documents officiels attestant que vous répondez aux exigences du poste sur lequel vous désirez poser votre candidature pour la première fois dans un nouveau corps d'emploi en promotion, le tout conformément au Plan de classification.

Poste	Exigences pour l'obtention du poste en promotion
Technicien/ne en service de garde	DEC en techniques d'éducation à l'enfance Passation des tests de qualification*
Technicien/ne en éducation spécialisée	DEC en techniques d'éducation spécialisée ou autre diplôme reconnu
Technicien/ne en travail social	DEC en techniques de travail social
Éducateur/trice en service de garde, classe principale	Diplôme d'étude secondaire et d'un AEC en service de garde et avoir 4 années d'expérience pertinente ou Diplôme d'étude secondaire et d'un AEP en service de garde et 5 années d'expérience pertinente

Tests de qualification pour la préqualification en tant que technicien/ne en service de garde*

La passation des tests Dofin, Avant-garde et Paie sont nécessaires pour se préqualifier en tant que technicien/ne en service de garde. Les tests seront administrés aux salariés désirant se préqualifier le **12 mai 2021** au Centre administratif situé au 550, 53^e avenue (Dofin – 9h00, Avant-Garde – 10h45 et Paie – 13h00)

Pour vous inscrire, merci de communiquer avec Émilie Routhier par courriel au emilie-routhier@csspi.gouv.qc.ca avant le 5 mai 2021.

À défaut, de fournir les documents dans les délais requis, de vous présenter aux tests de qualification et de les réussir, s'il y a lieu, votre candidature ne pourra être considérée.

Espérant que ces informations vous seront utiles, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Jessica Deschênes, CRHA
Directrice adjointe
Services des ressources humaines